



Période d'essais et chômage partiel

Par Soso04__

Bonjour, J'ai été embauché le 5 octobre 2020 avec une période d'essai de un mois qui devait se finir le 4 novembre 2020 nous avons été mis en chômage partiel le 30 octobre 2020 Il me restait donc 7 jours avant la fin de ma période d'essai j'aurais aimé savoir qu'est-ce qu'il en est de celle-ci étant donné que je suis quand même venu travailler en clic and collecte à mon entreprise le mardi 3 novembre et Je suis aussi censé travailler la semaine prochaine quatre jours par semaine j'aurais aimé savoir si ma période d'essai était suspendu ou si elle reprend son cours même en heure réduite ou faut-il que je fasse 7 jours de travail pour validé ma période d'essais Merci d'avance